

Sensibilisation risques mécaniques niveau M2, M2 essais, MR et/ou MC

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

P029.1



Objectif de formation

Acquérir les responsabilités dans l'organisation matérielle et humaine d'un chantier



Objectifs pédagogiques

- Reconnaître et savoir se protéger des risques d'ordre mécanique
- Apprendre le processus d'analyse des mécaniques
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise
- Réaliser les travaux à effectuer en sécurité



Méthodes

Exposés et mises en situation pratiques en mode normal et en mode dégradé.



Public concerné

Les personnels mécaniciens intervenants dans l'environnement de matériels mécaniques et thermodynamiques.



Pré-requis

aucun



Évaluation

Évaluations des acquis théoriques sur la base de QCM.



Durée (14h)

2 jours



Nombre de participants

Jusqu'à 10 stagiaires maximum



Coût

Mentionné dans la convention de formation



Lieu

Site client ou centre de formation



Validation

Délivrance d'une attestation de formation Habilitation Mécanique avec les niveaux concernés



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

Sensibilisation risques mécaniques niveau M2, M2 essais, MR et/ou MC

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

La théorie

- Le contexte réglementaire
- Les dangers et risques mécaniques
- L'habilitation mécanique
- Les fluides
- Les machines
- Les espaces confinés
- Les chambres de combustion
- Les produits chimiques
- Les zones ATEX
- La manutention
- Le risque électrique
- Le bruit
- Les EPC & les EPI

La pratique

- Visites ateliers, présentation de machines etc...

Test d'évaluation « Sensibilisation aux risques mécaniques »

Évaluations des acquis théoriques sur la base de QCM.

La formation est conforme aux exigences du décret 88-1056 du 14/11/1988 est renouvelable tous les 3 ans.

Contexte de la formation

La formation aux risques mécaniques correspond à la volonté de répondre aux besoins des employeurs (collectivités, entreprises.). De donner les compétences nécessaires aux personnels concernés par l'utilisation, le stockage, ou simplement le contact au risque chimique, aux préconisations et recommandations du réseau prévention, aux exigences de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (éligible FPC). Elle répond aux exigences du décret 88-1056 du 14/11/1988

Les salariés des entreprises intervenantes et leurs sous-traitants, confrontés à ces «risques mécaniques» doivent avoir reçu au minimum une information sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va exercer son activité. L'article R 4512-15 du Code du Travail précise en particulier les obligations d'information du chef d'entreprise vis-à-vis de son personnel lorsque des travaux sont réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure. Les salariés devront avoir suivi

une formation relative, à la prévention des risques inhérents à l'exécution des activités sur les ouvrages, aux moyens de les prévenir, connaître les ouvrages sur lesquels ils ont à intervenir et être avertis des risques encourus.

Afin de renforcer une culture commune de bonnes pratiques de prévention, le code du travail impose que les salariés soient ainsi sensibilisés aux risques mécaniques. Le programme est adapté suivant la finalité de l'habilitation qui sera délivrée par l'employeur (M0, M1, M2, MR, MC). Le programme de formation aux habilitations mécaniques vise de façon générale à permettre au personnel concerné de maîtriser les risques inhérents à l'exécution de travaux, d'opérations de consignation et/ ou de dépannage sur des ouvrages mécaniques ou thermodynamiques.

Validité

Formation valable 3 ans.

Plus value d'OCSA Formation

Nos formations sont dispensées par des formateurs qui allient compétences techniques et pédagogiques.

Nos formations sont réalisées :

- au plus près des stagiaires, en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs besoins,
- dans l'entreprise ou sur site extérieur selon les besoins des employeurs,
- une expertise de 12 ans sur la France entière,
- les formateurs sont issus des métiers dont ils dispensent les formations

Un site internet avec **service +** est un espace virtuel, dédié aux entreprises, pour archiver les formalités administratives liées à la formation.

OCSA FORMATION TOULOUSE

6 rue Sirven
31100 TOULOUSE
05 34 66 47 26
contact@ocsa-formation.fr

OCSA FORMATION MONTPELLIER

429 rue de l'Industrie - Maison de l'entreprise
34000 MONTPELLIER
04 67 06 20 46
contact@ocsa-montpellier.fr

www.ocsa-formation.fr